

Démocratie participative à Bure ?

Après avoir manié pendant des années manipulation, mensonge, désinformation, opacité... autour du célèbre «laboratoire expérimental» de Bure - rien d'autre, c'est juré - avec l'avancée du calendrier, les autorités institutionnelles, qu'elles soient entrepreneuriales (l'ANDRA : maître d'œuvre) ou étatiques (parlement, gouvernement), se sont dit qu'il était temps de mettre les citoyens à contribution, en prétendant les associer à une opération qu'il n'est pas ridicule de qualifier d'hypocrite séduction, au prétexte de légalité.

Vinrent alors les débats publics que l'on n'a pas hésité à habiller de la défroque de «démocratie participative». Voilà une formule qui commence à faire mode, du moins chez ceux qui, en en proposant la mise en application, espèrent bien en tirer les marrons chauds. Mais de quoi parle-t-on ? Cela fait bien une quinzaine d'années que partisans et promoteurs de cette idée la présentent comme une avancée de la démocratie. Rassurons-nous, les dispositifs déjà mis en place n'ont pas pour objet de remplacer le système institutionnel existant, simplement de le compléter. Ouf ! En théorie ils doivent permettre aux citoyens d'être associés aux choix publics en en comprenant mieux les problèmes qu'ils soulèvent : contraintes, enjeux..., supposés leur permettre de se faire une idée réfléchie, d'exprimer leur point de vue au cours de débats et, fin du fin, d'influer sur les décisions.

Des recherches en sciences sociales montrent que de la théorie à la pratique il y a plus qu'un pas. Ainsi, il y a citoyen et citoyen : jeunes, personnes issues de l'immigration extra européenne, classes populaires sont bien moins représentées que les retraités, les couches intellectuelles supérieures et les femmes. D'où une grande similitude entre la sociologie de ces dispositifs et celle des élus. Ça commence à faire tâche. Mais il y a encore mieux, si l'on peut dire.

La plupart du temps les projets soumis à participation sont déjà validés par les élus, ou bien il s'agit d'évaluation de politiques déjà engagées, donc pour lesquelles les décisions sont déjà prises. Il ne reste plus aux participants qu'à discuter des modalités d'application (la couleur des murs d'une salle de classe...) ou d'exprimer leur point de vue, leur opinion sur la pertinence de l'engagement sans qu'il soit possible d'en infléchir l'objectif, et surtout d'en stopper le processus (le projet est-il prioritaire par rapport à d'autres ?).

On est donc loin des intentions affichées. Dans les faits la réorientation est impossible, tout comme l'inflexion

ou la remise en cause des choix déjà opérés. Ce qui fait dire à certains chercheurs, qui pourtant ne versent pas dans l'idéalisme ni dans l'idéologie, que plutôt que de «démocratie participative», il s'agit là de «démocratie occupationnelle». Traduisons : on s'efforce d'occuper les citoyens à des questions subalternes.

Quel lien ?

Oui, quel peut être le lien entre cette «démocratie occupationnelle» et le projet CIGEO à Bure ? Ce lien passe par la CNDP (Commission Nationale de Débat Public) et, localement, par sa « filiale » la CPDP (Commission Particulière de Débat Public).

Le premier débat a eu lieu en 2005-2006. Ses conclusions ont été claires : opposition à l'enfouissement, préférence à l'entreposage en surface/sub-surface sur le lieu de production, donc près des centrales, pour une meilleure surveillance, en attendant de trouver de meilleurs solutions que l'enterrement, synonyme d'oubli. Ces conclusions étaient destinées à préparer la loi à venir, devant entériner ou non le stockage sous-terrain en grande profondeur. Peu avant les vacances parlementaires, une poignée de 19 députés - pas moins, pas plus - méprisant superbement les conclusions du débat public préalable, entérinaient en séance de nuit, le 28-6-2006, le principe du stockage souterrain. Question : ce type de débat public lancé par les promoteurs du projet et qualifié de «démocratique» par eux-mêmes, n'est-il pas qu'une illusion, qu'un leurre destinés aux participants pour leur faire croire qu'ils contribuent à la réflexion, alors que ces gens-là, les promoteurs, se réservent la décision, par ailleurs dans le cas de Cigeo déjà prise ? C'est ainsi que déclarait dans le CR de la séance plénière du Conseil Général de la Haute-Marne du 18-19 octobre 2001 un conseiller général : «*nous savions, même si nous avions tenu un discours de langue de bois à l'époque, que l'objectif de l'Andra était bien d'installer un centre d'enfouissement. On se sent mieux après l'avoir dit publiquement*».

La procédure, dans l'échéancier, exige un tel débat, paraît-il. Afin de

préparer la loi qui doit autoriser la création de Cigeo, un nouveau débat public a été lancé au printemps 2013 jusqu'à la fin de l'année. Histoire de faire croire que la future poubelle n'a pas encore été décidée, et que le bon peuple a, démocratiquement (!), son mot à dire. On sait ce qu'il est advenu de cette consultation : réunions publiques stoppées dès la seconde du fait des opposants et remplacées par des débats interactifs sur internet regroupant quatre ou cinq experts, et au final une «conférence de citoyens» : quelques individus devant se faire une opinion après questionnement à diverses personnalités. Bref, un superbe élan de «démocratie occupationnelle» !

Attendons la suite : à savoir quand la nouvelle loi sera votée pour décider la construction de la pire poubelle que l'homme ait jamais conçue. Il résulte toutefois un écho positif de ce pseudo-débat : le constat que l'Andra veut aller trop vite, que les questions relatives

aux risques et à la sécurité n'ont pas encore toutes les réponses requises, que la présence d'une importante ressource géothermique sous le terrain retenu vient d'être démontrée malgré les manœuvres d'étouffoir du maître d'œuvre... Ce qui aboutit à la demande de surseoir au projet, que l'Andra a fini par déclarer admettre tout comme l'ASN (Agence de Sûreté Nucléaire).

C'est à ce moment qu'interviennent, de manière sournoise, les pouvoirs publics. La loi sur la transition énergétique doit être normalement votée

cette année. Étonnamment, le gouvernement y a introduit une disposition touchant au projet Cigeo - apparemment remis en cause comme on vient de le voir -, ce qui a horrifié les opposants au projet et les a fait accuser les pouvoirs publics de trahison. Cette disposition n'a pas été rendue publique si bien que, noyée dans le projet de loi général, elle risque de passer comme une lettre à la poste, si la loi est votée dans sa globalité.

Cette belle démocratie participative, ou occupationnelle, tarte à la crème moderne, aura ainsi révélé sa véritable nature, et le lobby nucléocrate son irrespect total de l'opinion publique.

